Syndicat mixte de collecte et de valorisation

des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

Comité Syndical du mercredi 15 mars 2023 à 18h30

ValDem ZAC du Haut des Clos Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

Ce procès-verbal sera soumis à l'approbation
du prochain Comité Syndical

PROCES-VERBAL

Le 15 mars 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecteet de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis à ValDem ZAC du Haut des Clos Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME sur convocation adressée par le Président le 08 mars 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211.11 du code général des collectivités territoriales.

Thierry BOULAY, Président du Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois, préside la séance avec l'ordre du jour suivant :

I. Désignation du secrétaire de séance

II. Approbation du procès-verbal du comité du 23 février 2023 (Annexe 01)

III. Apports de dépôts au centre de transfert :

Convention et tarification de ces dépôts

IV. Reprise par anticipation des résultats 2022 et affectation des résultats de

fonctionnement 2022

V. Vote du budget Primitif 2023 (annexe 2 et 3)

VI. Vote des produits attendus des communautés

VII. Modification du tableau des effectifs

VIII. Réévaluation Protection Sociale prévoyance des agents ValDem

IX. Rupture conventionnelle des agents ValDem

X. Tarif des dépôts payants de grosses souches

XI. Tarif amiante

Le Président,

Thierry BOULAY

Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 35 ▪ votants : 41	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2023	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH
Etaient présents : **Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois** Mme AUBERT NEILZ Maryline M BARBIER Bruno Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme M BRILLARD Benjamin M CHAMBRIER Philippe Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M GARDRAT Benoit M GAUTHIER Laurent M HALAJKO Alain Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas	M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph M MINIER Benoit M MERCIER Alan Mme REGNARD Muriel Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît Mme VAILLANT Jeannine M VEAUX Jean-Marc	**Communauté du Perche et Haut Vendômois** M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle M MENAGE Martial **Communauté Beauce Val de Loire** Mme DINH Sophie M RICHET Alain
Ont donné pouvoir : Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain		Ont assisté : M LERICHE Philippe
Etaient absents excusés : **Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois** M BARBEREAU Jean Mme BESNARD Caroline M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M COURTIN Mickael M DESSAY Eric M DHUY Dominique M FERRAND Arnaud	M GUILLOT Raphael Mme HUET Karine Mme HERTZ Sandrine M LARANGE Philippe M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert	**Communauté du Perche Haut Vendômois** M BARBAN Mickaël M FREMERY Pascal M GAUTHIER Alain Mme LENTAIGNE Véronique M NOURRY Paul Mme PASQUERAULT Patricia **Communauté de Communes Beauce Val de Loire**

I. Désignation du secrétaire de séance

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

PROPOSE :

Il vous est proposé de reconduire ces dispositions, et de désigner Madame Gabrielle FAUDET-NELLENBACH en qualité de secrétaire de séance.

DECIDE :

A l'unanimité Madame Gabrielle FAUDET-NELLENBACH est désignée en qualité de secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du comité du 23 février 2023 (annexe 01)

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le procès-verbal du Comité Syndical du 23 février 2023 vous est adressé en annexe.

PROPOSE :

Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

DECIDE :

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal du 23 février 2023 est adopté.

III. Apports de dépôts au centre de transfert : convention et tarification de ces dépôts

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le cadre du nettoyage des espaces publics, la Ville de Vendôme, et la DIRNO collectent des déchets et viennent les déverser au centre de transfert. Je vous propose la signature d'une convention avec la Ville de Vendôme, et la DIRNO, pour autoriser l'accès au centre de transfert.

PROPOSE :

Il est proposé au comité de fixer le prix des tonnages déposés au centre de transfert pour les DNR à 156.31€ (soit +10% comme pour les ménages). Il est à noter que ce tarif est resté inchangé depuis 2016.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de fixer le prix des tonnages déposés au centre de transfert pour les DNR à 156.31€.

IV. Reprise par anticipation des résultats 2022 et affectation des résultats de fonctionnement 2022

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

Vu l'état des résultats de l'exercice 2022 calculés par nos services,
Vu l'état des résultats 2022 établis par la Trésorerie

Considérant que ces deux états sont conformes et présentent les résultats suivants :

	RESULTAT
EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT	2 443 048.04 €
EXCEDENT CUMULE INVESTISSEMENT	661 539.15 €
RESTE A REALISER EN DEPENSES	- 1 035 346.99 €
RESULTAT CUMULE	**2 069 240.20 €**

PROPOSE :

Le Président propose de :

- reprendre par anticipation les résultats 2022 ;

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement :
  * Report en fonctionnement R002 de 2 443 048.04 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de :

- reprendre par anticipation les résultats 2022 ;

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement :
*** Report en fonctionnement R002 de 2 443 048.04 €**

V. Vote du Budget Primitif 2023

EXPOSE :

Le Président présente le projet de budget primitif 2023 établi après le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du 23 février 2023.

PROPOSE :

Le Président demande de bien vouloir adopter ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats de l'exercice 2022, à :

- en fonctionnement : 8 972 534.90 €
- en investissement : 2 173 291.61 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats de l'exercice 2022, à :

- **en fonctionnement : 8 972 534.90 €**
- **en investissement : 2 173 291.61 €**

VI. Vote des produits attendus des communautés

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président expose qu'il convient de déterminer le produit attendu à recouvrer auprès des communautés.

Sur l'ensemble du territoire du syndicat les communautés votent le taux de TEOM, perçoivent le produit sur leur périmètre, en tenant compte des coefficients votés sur les zones définies, puis le versent au Syndicat.

Le taux de TEOM résulte du rapport entre le produit attendu en 2023, le montant global des valeurs locatives sur l'ensemble des communes du syndicat, et les coefficients votés par zones.

PROPOSE :

En fonction des bases estimées et coefficients votés par le comité du 5 mars 2015 à savoir :

Commune de Vendôme	**0,66**
Communes de Naveil, Saint Ouen, Villiers sur Loir	**0,77**
Autres communes du territoire	**1,00**

Le Président propose de fixer pour 2023 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **4 292 986.86 €,** réparti comme suit :

Montant à recouvrer auprès des communautés de communes : **4 292 986.86 euros**

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	3 635 230.38	€
Communauté du Perche et du Haut Vendômois	609 908.79	€
Communauté Beauce Val de Loire	47 847.69	€
TOTAL	**4 292 986.86**	**€**

Thierry Boulay indique que ValDem fixe le montant appelé et ce sont les Communautés de communes ou d'agglomération qui choisissent le mode de répartition ensuite.

Nicole Jeantheau précise que la Communauté d'Agglomération du Territoire Vendômois (CATV) possède des communes appartenant à ValDem et d'autres au SYVALORM. ValDem

est entièrement à la TEOM alors que le SYVALORM a plusieurs modes de financement. Au 1er janvier 2024, la CATV n'aura le choix que d'un seul identique.

Laurent GAUTHIER ajoute que l'augmentation du SYVALORM est également à hauteur de 10 %.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de fixer pour 2023 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 4 292 986.86 €, réparti comme suit :

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	3 635 230.38	€
Communauté du Perche et du Haut Vendômois	609 908.79	€
Communauté Beauce Val de Loire	47 847.69	€
TOTAL	**4 292 986.86**	**€**

VII. Modification du tableau des effectifs

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président indique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Embauche d'un ou d'une chargée du développement économie circulaire
- Fin de contrat du rédacteur territorial chargé du développement économie circulaire

PROPOSE :

Le Président propose la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous, comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	2	1	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	0	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	0	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	TC
	TOTAL	6	1	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	TC
Agent de maîtrise	C	1	1	TC
Agent de maîtrise 1ère classe	C	1	0	TC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	1	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8	4	TC
Adjoint technique	C	27	8	TC
	C	3	0	TNC/28/35ème
	C	2	1	TNC/24/35ème
	TOTAL	48	15	

QUESTION : 15 postes vacants en plus ?

Thierry BOULAY explique que cela permet une souplesse dans la gestion des personnels et de la réactivité, au vu des difficultés à trouver du personnel de remplacement.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous, comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	2	1	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	0	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	0	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	TC
	TOTAL	6	1	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	TC
Agent de maîtrise	C	1	1	TC
Agent de maîtrise 1ère classe	C	1	0	TC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	1	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8	4	TC
Adjoint technique	C	27	8	TC
	C	3	0	TNC/28/35ème
	C	2	1	TNC/24/35ème
	TOTAL	48	15	

VIII. Réévaluation Protection Sociale Prévoyance des agents ValDem

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, venant en complément de l'article 39 de la loi du 2 février 2007 dite « de modernisation de la fonction publique », fixe un cadre juridique pour la participation financière des collectivités locales à la protection sociale de leurs agents avec des spécificités propres à la Fonction Publique Territoriale.

Conformément à la délibération du 13 Juin 2016, ValDem participe sur le risque Prévoyance selon le tarif de 15 €/mois depuis le 1er juillet 2016.

Le montant n'est pas proratisé en fonction du temps de travail pour les agents à temps complet ou partiel.

Cette participation est plafonnée au montant de la cotisation effectivement versée par l'agent lorsqu'il adhère à un contrat labélisé conformément au décret précité.

La participation employeur n'a pas été revue depuis 2016.

Thierry BOULAY ajoute que parmi le personnel de Valdem, certains n'ont pas encore de complémentaire SANTE, ce qui est très pénalisant en cas d'arrêt maladiede longue durée. Cette initiative vise à les inciter à se protéger.

PROPOSE :

Compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie, il est proposé de réévaluer l'aide apportée par le syndicat ValDem à 30€/mois/agent justifiant d'un contrat de prévoyance labélisé.

QUESTIONS POSEES à Thierry BOULAY:

M. CORDONNIER : Combien cela coûte tout cumulé les différents avantages votés depuis le début du mandat ? environ 80 000€ et il se limite aux revalorisations des avantages existants et des nouveaux mis en place. Cela ne concerne pas la rémunération

M. CORDONNIER : Est-ce vraiment incitatif ? nous l'espérons vivement.

Il est précisé que la Prévoyance Santé sera bientôt une obligation réglementaire.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de de réévaluer l'aide apportée par le syndicat ValDem à 30€/mois/agent justifiant d'un contrat de prévoyance labélisé.

IX. Rupture conventionnelle des agents ValDem

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Considérant que conformément au décret n° 2019-1593, une procédure de rupture conventionnelle peut être établie avec un fonctionnaire afin de quitter définitivement la fonction publique territoriale,

Considérant que conformément au décret n° 2019-1593, une procédure de rupture conventionnelle peut être établie avec un contractuel bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée afin de quitter définitivement la fonction publique territoriale,

Le Président informe le Comité syndical :

La procédure est engagée à l'initiative de l'agent ou du syndicat.

Un entretien préalable entre l'agent et l'autorité territoriale ou son représentant doit être organisé.

L'entretien devra aborder les thèmes suivants :

- Les motifs de la demande,
- Le principe de la rupture conventionnelle,
- La date de la cessation définitive,
- Le montant de l'indemnité de rupture,
- Les conséquences de la cessation définitive des fonctions.

Au cours de l'entretien est abordé le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle qui sera versé à l'agent. Ce montant est encadré par le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 par un montant plancher et un montant plafond.

Les termes de la rupture seront repris dans une convention. Chaque partie a un droit de rétractation qui est de 15 jours francs à compter d'1 jour franc après la signature de la convention de rupture conventionnelle.

PROPOSE :

- d'autoriser le Président à initier une procédure de rupture conventionnelle lorsque les nécessités du service l'exigent,

- d'autoriser le Président à mener au regard de chaque situation une procédure de rupture conventionnelle à son terme,

- d'autoriser le Président à négocier le montant de l'indemnité spécifique de rupture dans les limites fixées par le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019,

- d'autoriser le Président à signer la convention de rupture conventionnelle,

- d'autoriser le Président à user de son droit de rétractation lorsque l'intérêt de la collectivité l'exige,

- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires,

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de :

- d'autoriser le Président à initier une procédure de rupture conventionnelle lorsque les nécessités du service l'exigent,

- d'autoriser le Président à mener au regard de chaque situation une procédure de rupture conventionnelle à son terme,

- d'autoriser le Président à négocier le montant de l'indemnité spécifique de rupture dans les limites fixées par le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019,

- d'autoriser le Président à signer la convention de rupture conventionnelle,

- d'autoriser le Président à user de son droit de rétractation lorsque l'intérêt de la collectivité l'exige,

- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires,

X. Tarif des dépôts payants de grosses souches

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 40-2021,

Vu la délibération n° 43-2022,

Le président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Cette délibération a vocation à compléter la délibération de décembre 2022 sur les tarifs appliqués sur la plateforme de déchets verts, en mettant en place un tarif spécifique pour le dépôt des grosses souches par des professionnels.

En effet, ces souches sont amenées à Valcompost afin d'y être traitées et transformées en plaquette de bois de chauffage ou en paillage. Elles nous sont facturées par ValEco.

Néanmoins, ce tarif doit être affiné de la manière suivante selon la qualité du bois apporté :

Apport de gros bois propre Types troncs, billots, … sans terre	45.00
Apport de gros bois Souches, racines… avec présence de terre	100.00

M. CORDONNIER précise que le terme « propre » pour ces bois serait plus opportun. Une différentiation suivant la propreté permettrait une séparation et réutilisation en bois de chauffage.

Thierry BOULAY : les rectifications seront opérées.

PROPOSE :

Il est proposé que ces deux tarifs soient appliqués par ValDem aux professionnels qui viendront apporter ce type de souches à compter du 16 mars 2023.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte la mise en place spécifique pour le dépôt des grosses souches par des professionnels.

XI. Tarif amiante

Vu la délibération n° 23-2021
Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Il vous est proposé de réviser les tarifs pour le service de collecte d'amiante lié afin de répondre aux augmentations des prestataires.

L'augmentation présenté est de 0.20 € TTC par Kg d'amiante lié soit 1,80 € TTC et de 1,00 € TTC pour le forfait EPI soit 17 € TTC.

PROPOSE :

Monsieur le Président vous demande d'approuver la révision des tarifs pour le service de collecte d'amiante lié. Les tarifs sont de :

- 1,80 € TTC par Kg d'amiante lié
- 27 € le Kit de protection amiantes complet (combinaison, gants, masque, lunette, sac à déchets…)
- 17 € forfait EPI complémentaires

QUESTION :

Que faire pour les apports des dépôts sauvages ? Les communes peuvent apporter l'amiante à ValDem contre paiement, sous réserve d'un tonnage de moins de 200kg.

Comment faire quand les dépôts sauvages sont d'une grande quantité ? Deux possibilités : contacter BS ENVIRONNEMENT directement ou bien fractionner ces apports à ValDem

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte la révision des tarifs pour le service de collecte d'amiante lié. Les tarifs sont de :

- **1,80 € TTC par Kg d'amiante lié**
- **27 € le Kit de protection amiantes complet (combinaison, gants, masque, lunette, sac à déchets…)**
- **17 € forfait EPI complémentaires**

Informations diverses :

- **Enquête sur la gestion de vos déchets**

1143 réponses (6.5% des foyers et 92% en maisons individuelles) et les tendances sont les suivantes :

- **Bacs Non Recyclables** (DNR): 59% sorties toutes les semaines et parmi eux plus de la moitié à 1/2 plein ou moins
- **Bacs Jaunes** : 88% soties toutes les quinzaines et seulement 5% plein (=> possibilité de changer de tailles).
- **Compostage ?** 62% compostent leurs déchets alimentaires et 44% le font avec un composteur acheté à ValDem.
- **Pas de compostage ?** 59% de ceux qui ne compostent pas, ne le font pas car n'ont pas de composteurs.

QUESTION :

Réflexion sur la collecte en quinzaine des DNR (C 0.5 DNR) ? oui

Un bureau d'étude a été missionné pour nous accompagner tant au niveau technique (organisation des circuits) qu'administrativement (documents en préfecture).

Déjà quelques points d'attention :

- **Les Points de regroupement** : enquête terrain pour suppression si possible ou aménagement sécurisé.
- **Les professionnels et métiers de bouche** : cela va demander une gestion différentiée (s'appuyer sur expérience du SYVALORM)
- **Surveillance des apports en déchetteries** : le SYVALORM a rencontré des difficultés sur ce sujet, nous devrons capitaliser de leur expérience.

Solution alternative en cas de surplus ou oubli ? les déchetteries ? Gestion des couches-culottes ? Cela va être étudier. Cela rejoint aussi le point de vigilance sur les apports en déchetteries. L'expérience des collectivités déjà en C 0.5 DNR va nous être profitable. Des solutions de points de délestage ont été mises en place par d'autres collectivités, mais souvent n'ont pas été confirmés car cela incitait aux dépôts sauvages.

Gestion des odeurs ? Thierry BOULAY fait part de son expérience ; il ne sort son bac que 3 à 4 fois par an et cela ne génère pas d'odeur. Il faut prendre le soin de bien fermer ses sacs, voir de les doubler.

- **Vente de compost du 4 mars**

Très gros succès et vers 11h, plus de compost (malgré une commande plus importante) => renouvellement de l'opération fin avril si possible

- **« Sauvons les meubles » du 18 mars**

Journée continue de 9h à 16h. L'association retenue est « PARAMOREE » du collège de Morée. Leur objectif est de partir au JO de 2024 paraolymlpique.

- **Atelier compostage collectif avec Athéna le 30 mars à Bel Air à ST OUEN**

- **Rappel de vente de composteurs sur les déchetteries de ValDem pendant les mois d'avril et mai**

- **La prochaine campagne de communication sera sur le compostage**

- **Travaux de réfection sur la plateforme de DV**

- **Prévision de Travaux d'aménagement à la déchetterie de Morée**

- **La « consigne Bouteille Plastique et canette »**

Toutes les collectivités et tous les opérateurs privés sont unanimes et contre cette « fausse consigne » puisqu'il n'y a aucune notion de réutilisation. Ce n'est qu'une incitation markéting puisqu'il y a une récompense financière au retour de ces déchets dans une machine qui va broyer la matière. Seules les grandes enseignes ont la place et la logistique pour mettre en place ce dispositif (Quid du milieu rural).

Dans le cadre de sa présidence à la SPL, Thierry BOULAY a demandé à toutes ces collectivités membres d'envoyer un courrier au Parlementaires nationaux, européens, Sénateurs, aux différents ministères concernés.

Cela représente environ 30% de nos recettes de reventes (à ajouter aux recettes CITEO) totales perçus.

Fin de la réunion à 20h20.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-02_2023-DE

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 02-2023

Objet : Apport de dépôts au centre de transfert : convention et tarification de ces dépôts	Catégorie : Finances locales *Divers*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 35 ▪ votants : 41	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoit
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoit
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 2 3 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-02_2023-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le cadre du nettoyage des espaces publics, la Ville de Vendôme, et la DIRNO collectent des déchets et viennent les déverser au centre de transfert.

Je vous propose la signature d'une convention avec la Ville de Vendôme, et la DIRNO, pour autoriser l'accès au centre de transfert.

PROPOSE :

Il est proposé au comité de fixer le prix des tonnages déposés au centre de transfert pour les DNR à 156.31€ la tonne (soit +10% comme pour les ménages). Il est à noter que ce tarif est resté inchangé depuis 2016.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Accepte la mise en place d'une convention avec la Ville de Vendôme et la DIRNO afin qu'ils puissent accéder au centre de transfert,**
- **fixe le prix des tonnages déposés au centre de transfert pour les DNR à 156.31€ la tonne (soit +10% comme pour les ménages).**

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 03-2023

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-03_2023-DE

Objet : Reprise par anticipation des résultats 2022 et affectation des résultats de fonctionnement 2022	Catégorie : Finances locales *Décisions budgétaires*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 35 ▪ votants : 41	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoit
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoit
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président

Syndicat mixte de collecte et de valorisation ValDem Vos déchets ménagers du vendômois

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-03_2023-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

Vu l'état des résultats de l'exercice 2022 calculés par nos services,
Vu l'état des résultats 2022 établis par la Trésorerie

Considérant que ces deux états sont conformes et présentent les résultats suivants :

	RESULTAT
EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT	2 443 048.04 €
EXCEDENT CUMULE INVESTISSEMEN	661 539.15 €
RESTE A REALISER EN DEPENSES	- 1 035 346.99 €
RESULTAT CUMULE	**2 069 240.20 €**

PROPOSE :

Le Président propose de :

- reprendre par anticipation les résultats 2022 ;
- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement :
  * Report en fonctionnement R002 de 2 443 048.04 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte :

- de reprendre par anticipation les résultats 2022 ;
- d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement :
  * Report en fonctionnement R002 de 2 443 048.04 €

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 04-2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

Objet : Vote du Budget Primitif 2023	Catégorie : Finances locales *Décisions budgétaires*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : • en exercice : 63 • présents : 35 • votants : 41	Résultat du vote : • Contre : 0 • Abstentions : 0 • Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoit
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoit
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président
ValDem
Thierry BOULAY
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 2 3 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président présente le projet de budget primitif 2023 établi après le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du 23 février 2023.

PROPOSE :

Le Président demande de bien vouloir adopter ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats de l'exercice 2022, à :

- en fonctionnement : 8 972 534.90 €
- en investissement : 2 173 291.61 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical adopte ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats de l'exercice 2022, à :

- **en fonctionnement : 8 972 534.90 €**
- **en investissement : 2 173 291.61 €**

:

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat Mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 972 534,90	6 529 486,86
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 443 048,04
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 972 534,90	8 972 534,90

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 229 104,62	1 511 752,46
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	944 186,99	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 661 539,15
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 173 291,61	2 173 291,61

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 145 826,51	11 145 826,51

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans correlation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 750 000,00	0,00	4 707 000,00	0,00	4 707 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 182 000,00	0,00	2 383 083,69	0,00	2 383 083,69
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	306 000,00	0,00	274 700,00	0,00	274 700,00
655	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	7 238 000,00	0,00	7 364 783,69	0,00	7 364 783,69
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		15 998,75	0,00	15 998,75
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 278 000,00	0,00	7 480 782,44	0,00	7 480 782,44
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	911 279,47		1 191 752,46	0,00	1 191 752,46
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	310 000,00		310 000,00	0,00	310 000,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 221 279,47		1 491 752,46	0,00	1 491 752,46
	TOTAL	8 499 279,47	0,00	8 972 534,90	0,00	8 972 534,90

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 972 534,90

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	885 000,00	0,00	1 172 000,00	0,00	1 172 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 406 358,00	0,00	5 157 486,86	0,00	5 157 486,86
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	5 361 358,00	0,00	6 399 486,86	0,00	6 399 486,86
76	Produits financiers	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	60 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 421 408,00	0,00	6 519 486,86	0,00	6 519 486,86
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
	TOTAL	5 431 408,00	0,00	6 529 486,86	0,00	6 529 486,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 443 048,04

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 972 534,90

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 491 752,46

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. libellés de vote I-B.
(2) Inscrits en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 2 3 MARS 2023
ID : 041-264102023-20230315-04_2023-DE

(A) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(B) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RF 041 ; DF 042 = RF 040.
(B) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	115 000,00	0,00	67 500,00	0,00	67 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 975 185,91	944 186,99	971 160,00	0,00	1 915 346,99
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 090 185,91	944 186,99	1 038 660,00	0,00	1 982 846,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	236 000,00	0,00	160 444,62	0,00	160 444,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	236 000,00	0,00	180 444,62	0,00	180 444,62
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 326 185,91	944 186,99	1 219 104,62	0,00	2 163 291,61
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
	TOTAL	2 336 185,91	944 186,99	1 229 104,62	0,00	2 173 291,61

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 173 291,61

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	63 485,22	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	83 485,22	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 083 485,22	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	911 270,47		1 181 752,46	0,00	1 181 752,46
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	310 000,00		310 000,00	0,00	310 000,00
041	*Opérations patrimoniales (4)*	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230316-04_2023-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles		(= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*1 221 279,47*		*1 491 752,46*	*0,00*	*1 491 752,46*
	TOTAL	2 384 764,60	0,00	1 511 752,46	0,00	1 511 752,46
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					661 539,15
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 173 291,61

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 491 752,46

(1) Cf. Modalités de vote I-III.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 043 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs mises dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens repris en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux affectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opérations RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230316-04_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 750 000,00	4 797 000,00	0,00
6042	Achats presta° services (hors terrains)	5 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	5 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	35 000,00	60 000,00	0,00
60622	Carburants	350 000,00	400 000,00	0,00
60623	Alimentation	6 000,00	1 500,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	10 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	7 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	30 000,00	20 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	3 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	15 000,00	15 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 380 000,00	3 490 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	50 000,00	50 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 000,00	50 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	10 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	8 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	340 000,00	300 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 000,00	20 000,00	0,00
6156	Maintenance	40 000,00	40 000,00	0,00
6161	Multirisques	25 000,00	20 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	1 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	1 500,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	30 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	1 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	25 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	3 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	30 000,00	0,00
6238	Divers	85 000,00	78 500,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	2 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 500,00	0,00
6256	Missions	10 000,00	3 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	12 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	5 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	4 000,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	2 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	1 000,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 000,00	5 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 182 000,00	2 383 083,68	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	55 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	10 000,00	8 500,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	8 500,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	30 000,00	35 000,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	5 000,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	550 000,00	580 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	25 000,00	20 000,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	80 000,00	130 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	650 000,00	661 083,68	0,00
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	10 000,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	70 000,00	100 000,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	10 000,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	20 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300 000,00	325 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	180 000,00	210 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	40 000,00	35 000,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00	42 000,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 000,00	20 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 000,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00	22 000,00	0,00
6488	Autres charges	87 000,00	85 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	308 000,00	274 700,00	0,00
6531	Indemnités	40 000,00	40 000,00	0,00
6532	Frais de mission	15 000,00	300,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	3 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	200,00	0,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	800,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Prévisions nouvelles (3)	
65548	Autres contributions	200 000,00	210 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 000,00	400,00	0,00
65888	Autres	15 000,00	20 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 236 000,00	7 364 783,09	0,00
66	Charges financières (b)	30 000,00	30 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00	30 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	50 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	50 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	20 000,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	20 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	15 998,75	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 276 000,00	7 409 782,44	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	*911 279,47*	*1 181 752,46*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)*	*310 000,00*	*310 000,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. et prov. immos incorporelles*	*310 000,00*	*310 000,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*1 221 279,47*	*1 491 752,46*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*1 221 279,47*	*1 491 752,46*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 499 279,47	8 972 534,90	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 972 534,90

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modèles de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera régulé.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.
(7) Cf. délibérations du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 676 et 678 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6816 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas du report des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	70 000,00	70 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	60 000,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	10 000,00	10 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	986 000,00	1 172 000,00	0,00
70688	Autres redevances et recettes diverses	28 000,00	35 000,00	0,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	2 000,00	2 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	625 000,00	700 000,00	0,00
7078	Autres marchandises	200 000,00	400 000,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	30 000,00	35 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 496 358,00	5 157 486,86	0,00
744	FCTVA	5 000,00	5 000,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	3 936 358,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	0,00	4 282 986,86	0,00
7470	Participat° Autres organismes	465 000,00	749 500,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	110 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	6 361 358,00	6 399 486,86	0,00
76	Produits financiers (b)	50,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	50,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	60 000,00	120 000,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	60 000,00	120 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	6 421 408,00	6 519 486,86	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*10 000,00*	*10 000,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf qte résul*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
7811	*Rep. amort. immos corpo. et incorp.*	*0,00*	*10 000,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*10 000,00*	*10 000,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 431 408,00	6 529 486,86	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 443 048,04

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 972 534,90

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-II.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 043.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 776 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrits en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

M14
B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	115 000,00	67 500,00	0,00
2031	Frais d'études	70 000,00	65 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	25 000,00	2 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 975 185,91	971 100,00	0,00
2111	Terrains nus	150 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	100 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	300 000,00	105 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	812 883,10	91 100,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	45 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	15 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	562 302,81	635 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 090 185,91	1 038 600,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	236 000,00	180 444,62	0,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00	180 444,62	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	20 000,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	20 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	236 000,00	180 444,62	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 326 185,91	1 219 104,62	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*10 000,00*	*10 000,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*10 000,00*	*10 000,00*	*0,00*
13911	*Etat et établissements nationaux*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*0,00*	*10 000,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*10 000,00*	*10 000,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 336 185,91	1 229 104,62	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	944 186,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 173 291,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Maquette de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	1 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 000 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	83 486,22	20 000,00	0,00
10222	FCTVA	20 000,00	20 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	63 486,22	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	83 486,22	20 000,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 083 486,22	20 000,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*911 279,47*	*1 181 752,46*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*310 000,00*	*310 000,00*	*0,00*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*310 000,00*	*310 000,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*1 221 279,47*	*1 491 752,46*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*1 221 279,47*	*1 491 752,46*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 304 764,69	1 511 752,46	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	661 539,15

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 173 291,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV-A8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (6)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 350 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 350 000,00									
10278370000020002504	CREDIT MUTUEL DU CENTRE	02/09/2002		31/10/2002	800 000,00	F		1,369	1,369		T	X Echéance constante		A-1
93937621302	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	18/06/2013		18/06/2013	900 000,00	F		3,600	3,600		A	F		A-1
93338584192046	CAISSE D EPARGNE VAL DE LOIRE	30/01/2014		30/04/2014	450 000,00	F		3,050	3,050		T	C		A-1
8813680 4800696 ND	CAISSE D EPARGNE VAL DE LOIRE	02/12/2016		06/04/2017	800 000,00	F		0,970	0,974		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances conditionnées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230316-04_2023-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Encours et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1578 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-264102023-20230315-04_2023-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 715 038,25					160 444,62	27 344,82	0,00	1 614,51
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 715 038,25					160 444,62	27 344,82	0,00	1 614,51
10278870960092006904		0,00	A-1	781 285,95	9,50	F		1,369	75 489,93	10 166,27	0,00	1 614,51
83337821352		0,00	A-1	179 252,30	9,42	F		3,600	14 954,69	5 345,08	0,00	0,00
8333959/4192046		0,00	A-1	167 500,00	9,00	F		3,060	30 000,00	5 449,97	0,00	0,00
8813690 4800695 ND		0,00	A-1	570 000,00	14,00	F		0,974	40 000,00	5 383,50	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,0
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,0

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102025-20230315-04_2023-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt						
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 738 088,35					180 444,92	27 344,92	0,00	1 814,91

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IDCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254100023-20230315-04_2023-DE

ValDem

BUDGET PRIMITIF 2023

Comité Syndical du 15 mars 2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

ValDem

BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT : 8 972 534,90 €

INVESTISSEMENT : 2 173 291,61 €

TOTAL : 11 145 826,51€

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

ValDem

BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT : 8 972 534,90 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

ValDem

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Montant total : 8 972 534,90 €

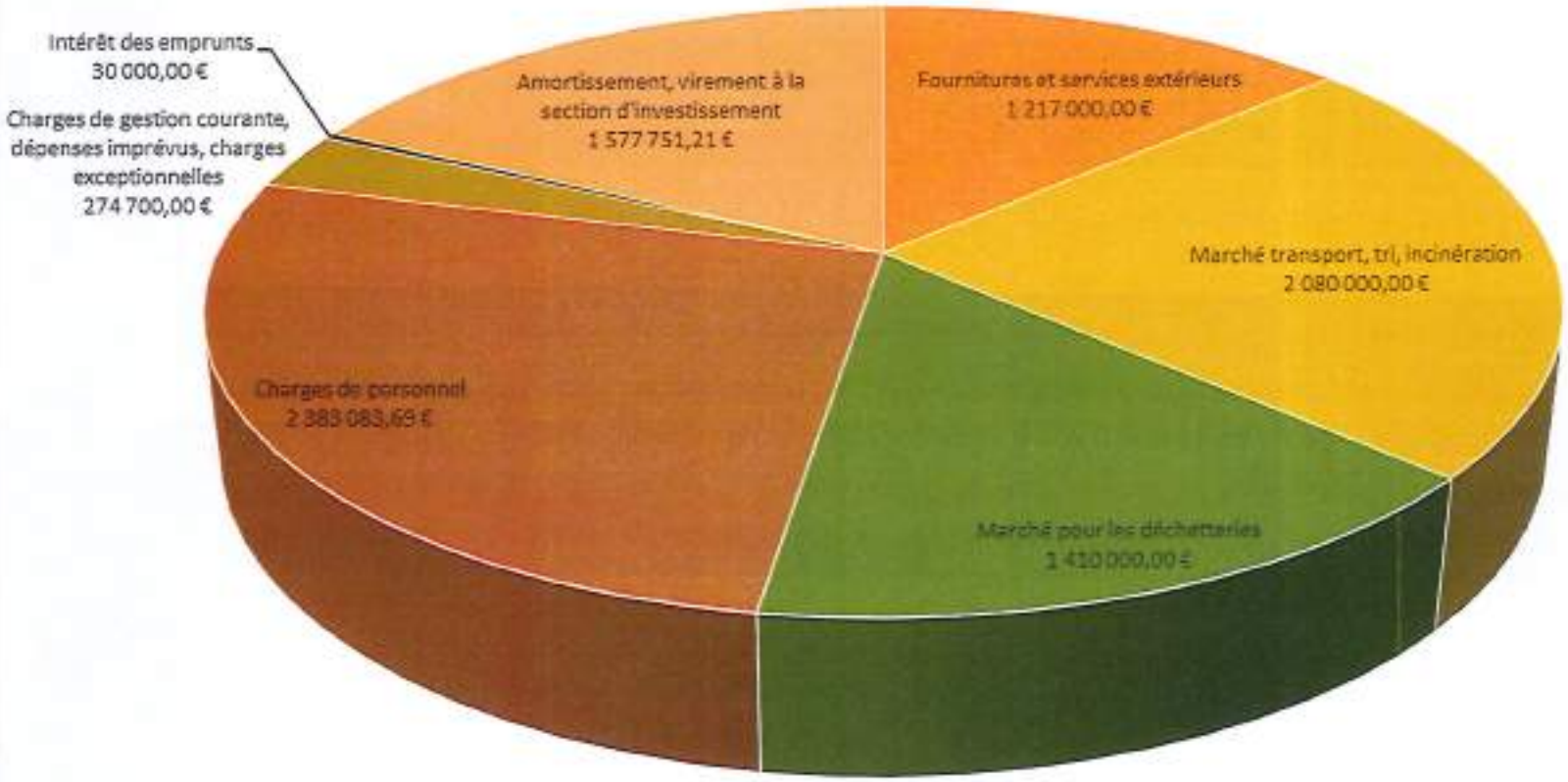

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

ValDem

FONCTIONNEMENT RECETTES

Montant total : 8 972 534,90 €

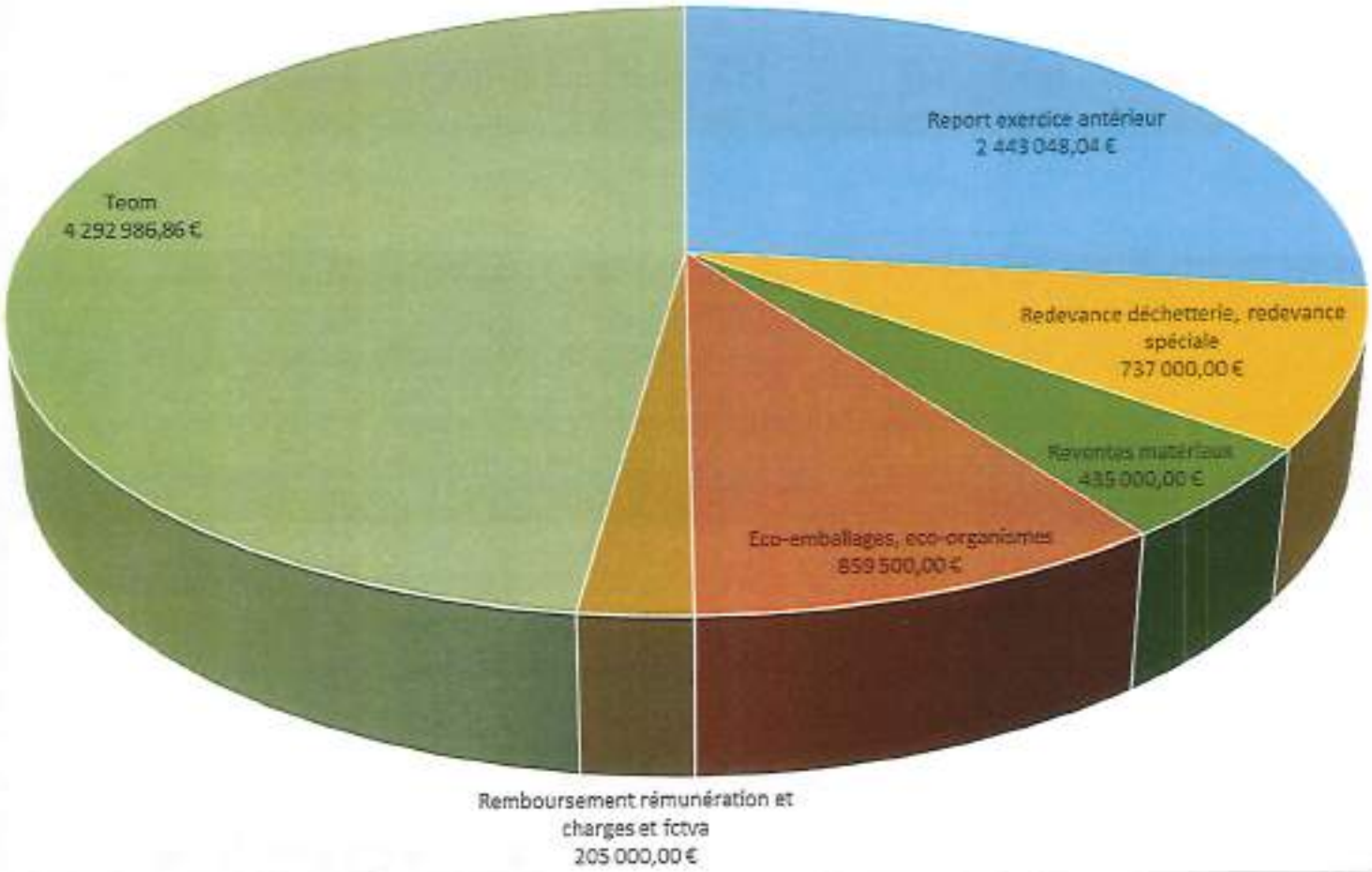

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254100237-20230315-04_2023-DE

ValDem

BUDGET PRIMITIF 2023

INVESTISSEMENT : 2 173 291,61 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254100125-20230315-64_2023-DE

ValDem

INVESTISSEMENT DEPENSES

Montant total : 2 173 291,61 €

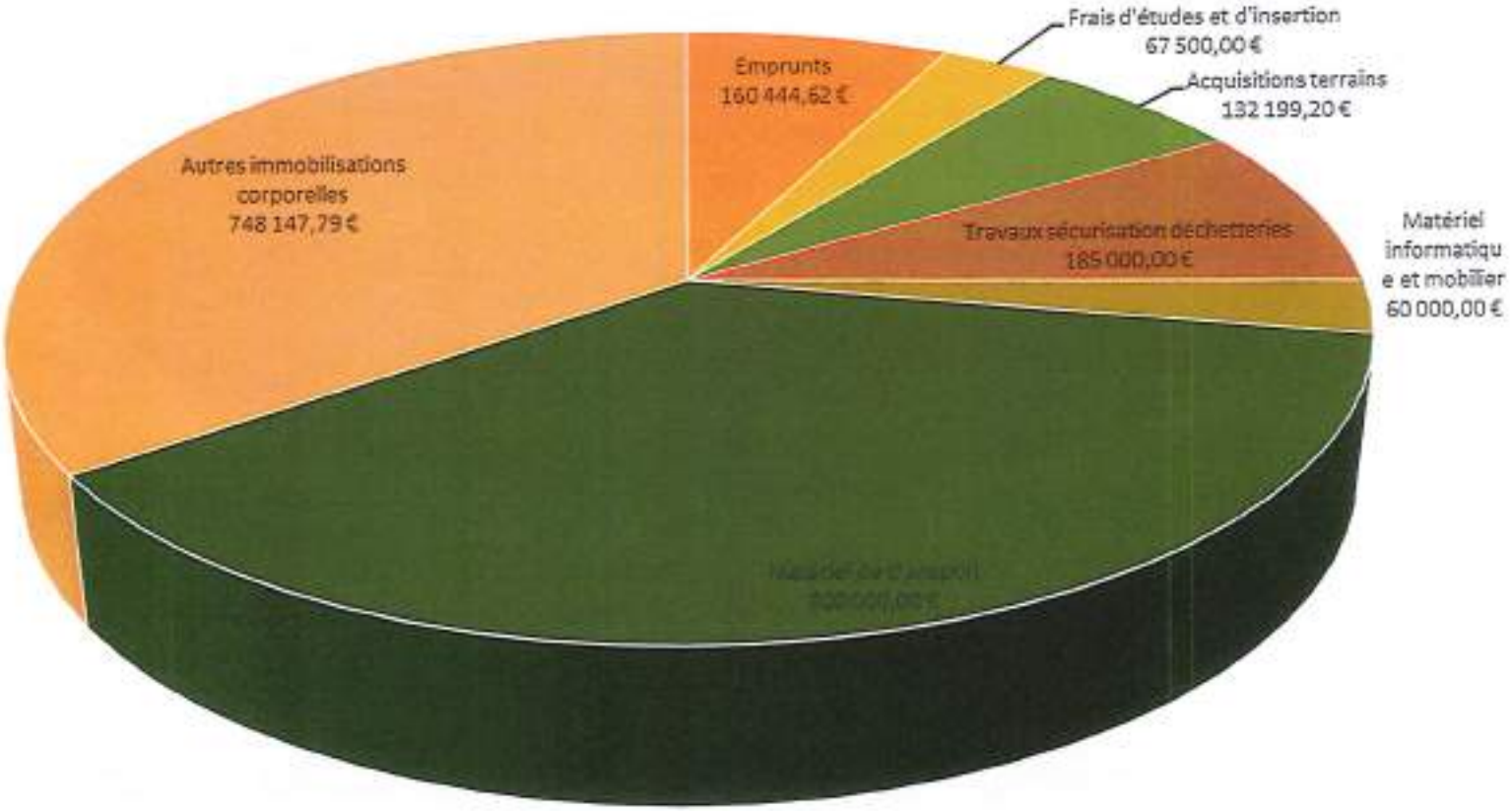

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 2 3 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

ValDem

INVESTISSEMENT RECETTES

Montant total : 2 173 291,61€

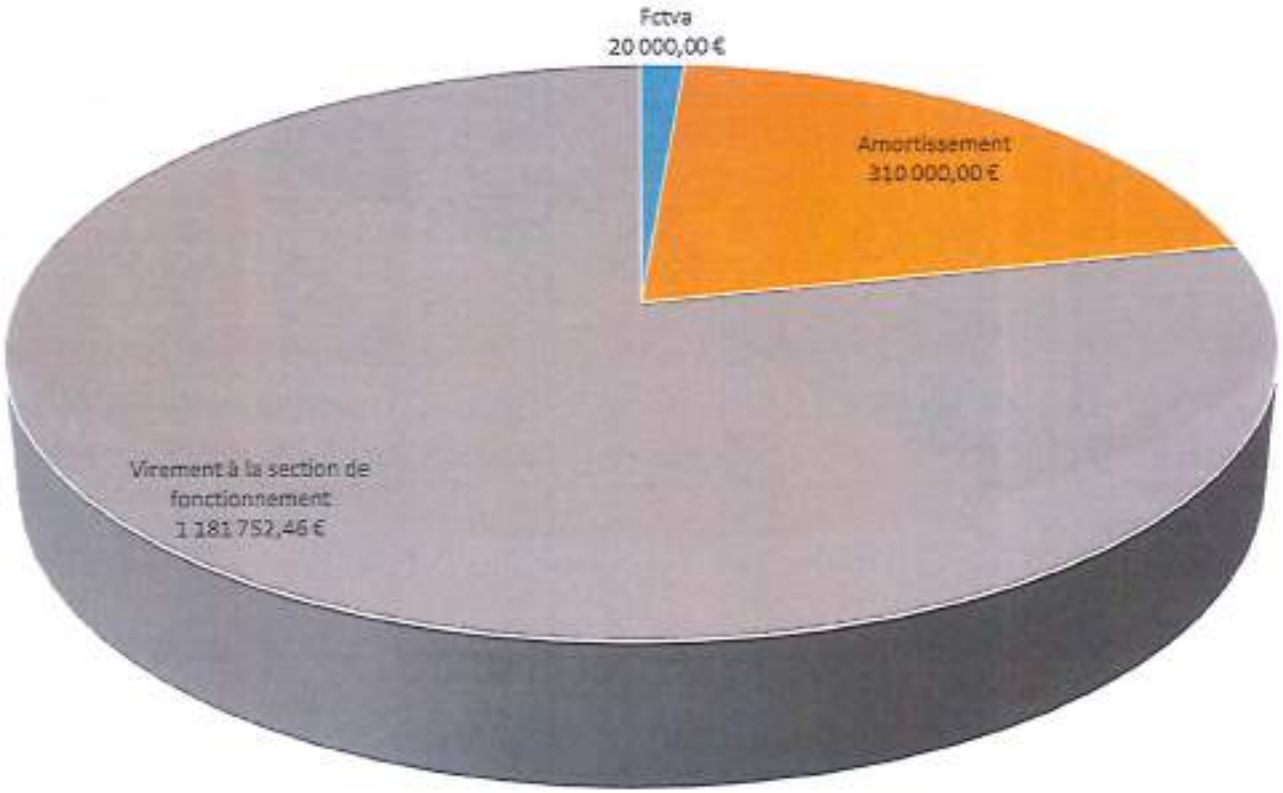

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-04_2023-DE

ValDem

MONTANT de la TEOM

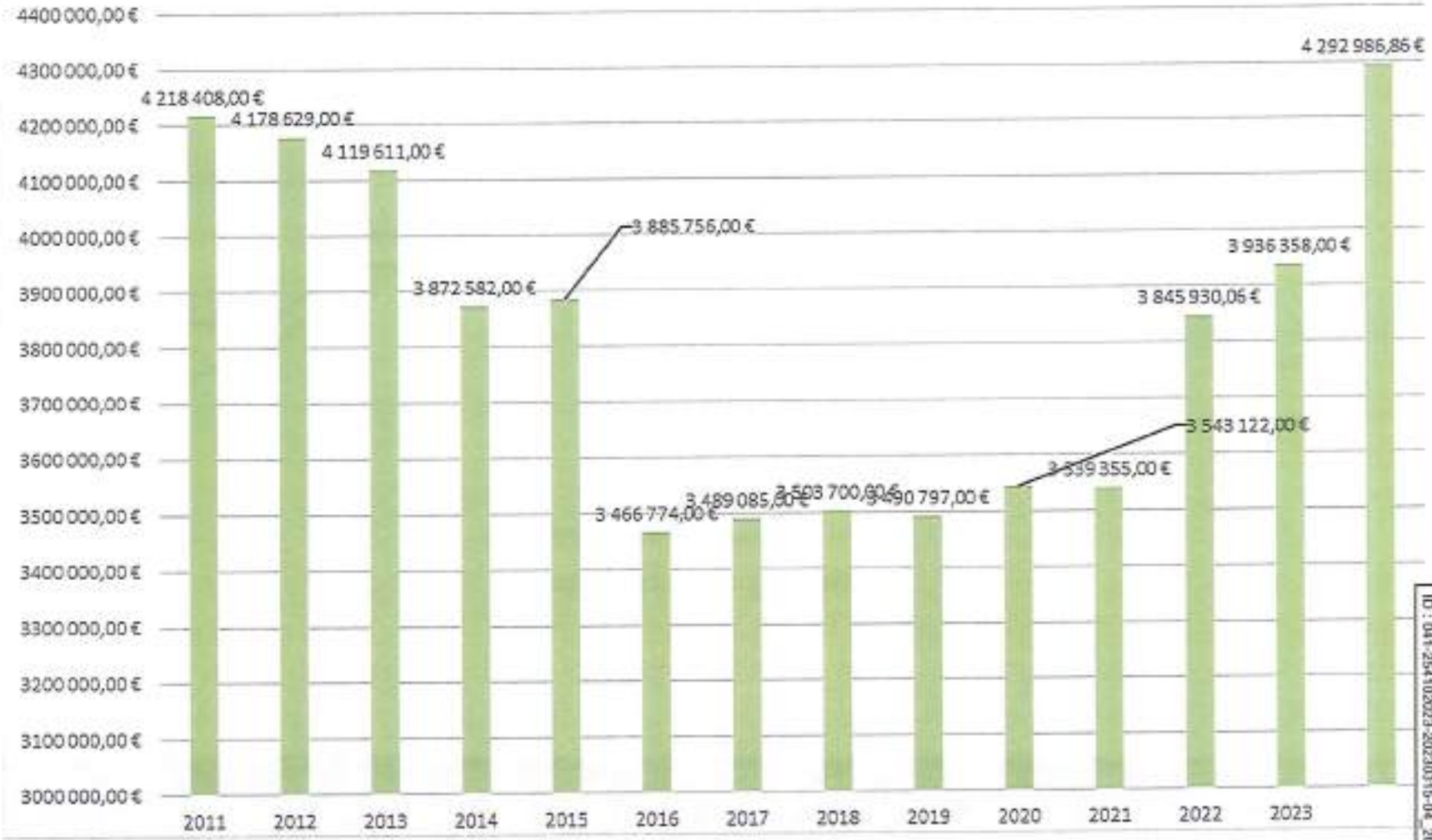

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230316-04_2023-DE

23 MARS 2023

ValDem

COUT PAR HABITANT

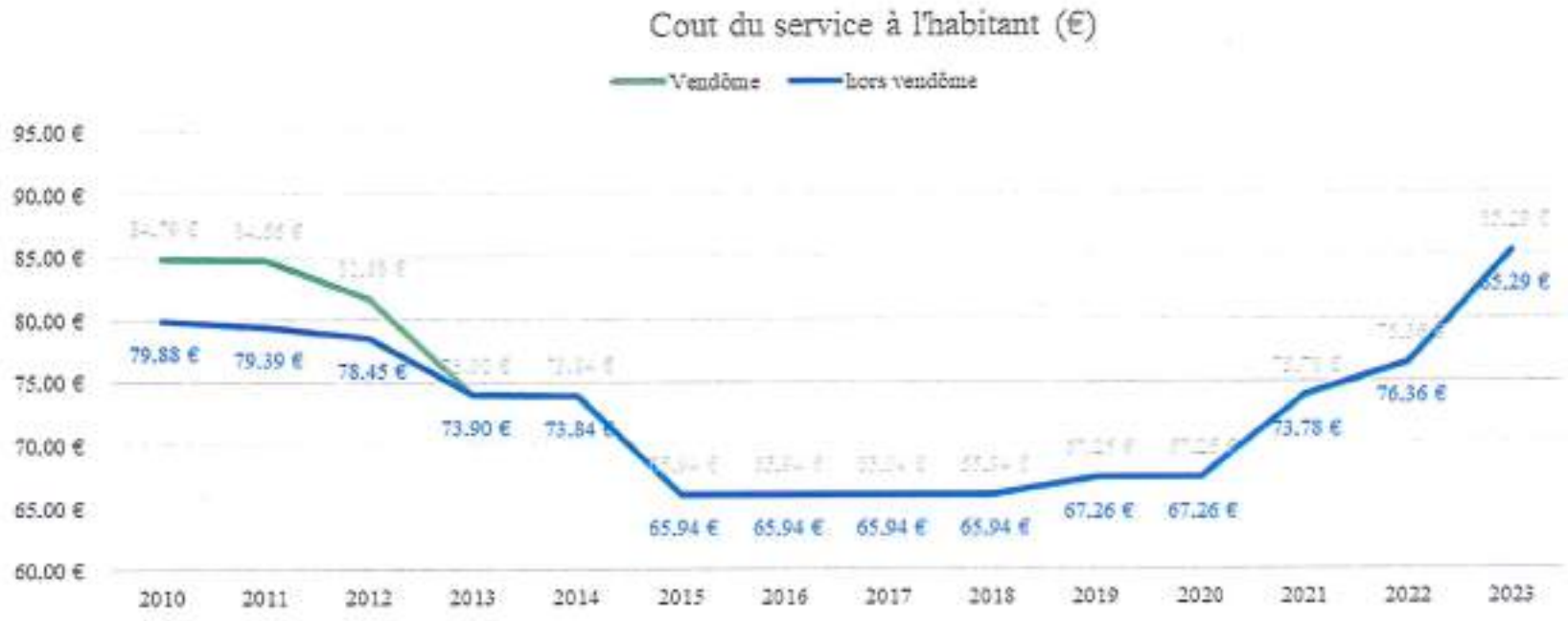

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230316-04_2023-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 04-2023 - 01

Objet : Vote du Budget Primitif 2023	Catégorie : Finances locales *Décisions budgétaires*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 35 ▪ votants : 41	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoît
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoît
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président présente le projet de budget primitif 2023 établi après le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du 23 février 2023.

PROPOSE :

Le Président demande de bien vouloir adopter ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats de l'exercice 2022, à :

- en fonctionnement : 8 972 534.90 €
- en investissement : 2 173 291.61 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical adopte ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats de l'exercice 2022, à :

- **en fonctionnement : 8 972 534.90 €**
- **en investissement : 2 173 291.61 €**

:

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 972 534,90	8 529 486,86
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 443 048,04
	-	=	-
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 972 534,90	8 972 534,90

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 229 104,02	1 511 752,45
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	944 188,99	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 661 538,15
	-	=	-
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 173 291,61	2 173 291,61

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 145 826,51	11 145 826,51

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. Par la suite, pendant la préparation du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de la première étape budgétaire, aux crédits ouverts par décisions modificatives et aux crédits inscrits au budget supplémentaire.

(2) A savoir uniquement en cas de non-reprise des résultats de l'exercice précédent, soit, après le vote du compte administratif, lors du budget supplémentaire.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes non encore titrées à la clôture de l'exercice comptable, sur recettes réelles (hors opérations d'ordre et non budgétaires) (II 2311-1 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice (dépenses réelles, hors opérations d'ordre et non budgétaires) et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission de titre au 31/12 de l'exercice (II 2311-1 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = R011 + ... + R023 + ... + D002 + ... + D023 + ...

Total de la section d'investissement = R001 + ... + D001 + ...

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelle	Pour mémoire du budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 766 000,00	0,00	4 707 000,00	0,00	4 707 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 187 000,00	0,00	2 303 000,00	0,00	2 303 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300 000,00	0,00	274 700,00	0,00	274 700,00
655	Dépassement des plafonds d'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	7 253 000,00	0,00	7 284 753,00	0,00	7 284 753,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (4)	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		15 995,75	0,00	15 995,75
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 370 000,00	0,00	7 400 782,44	0,00	7 400 782,44
023	Virement à la section d'investissement (5)	911 875,47		1 141 752,46	0,00	1 141 752,46
042	Ordre de transfert entre sections (5)	310 000,00		310 000,00	0,00	310 000,00
043	Opérations internes de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 221 875,47		1 451 752,46	0,00	1 451 752,46
	TOTAL	8 591 875,47	0,00	8 872 534,90	0,00	8 872 534,90

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 872 534,90

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	855 000,00	0,00	1 172 000,00	0,00	1 172 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 496 356,00	0,00	5 157 400,00	0,00	5 157 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	5 361 356,00	0,00	6 399 400,00	0,00	6 399 400,00
76	Produits financiers	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	60 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 421 400,00	0,00	6 519 400,00	0,00	6 519 400,00
042	Ordre de transfert entre sections (5)	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
043	Ordre d'ordre interne de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
	TOTAL	5 431 400,00	0,00	6 529 400,00	0,00	6 529 400,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 343 134,90
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 872 534,90

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 451 752,46

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres nécessaires à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'exercice ou de l'établissement.

(1) Cf. Résultats de vote N-1

(2) Inscrire ici les montants des restes à réaliser de l'exercice précédent (dépenses et recettes) et le résultat de l'exercice précédent

(3) Le vote n'apporte aucun mouvement, mais propose des nouvelles

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	112 000,00	0,00	67 500,00	0,00	67 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 875 105,91	944 186,90	921 170,00	0,00	1 865 356,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Travaux en régie (budget annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 000 105,91	944 186,90	1 038 670,00	0,00	1 982 856,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	160 444,62	0,00	160 444,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	235 000,00	0,00	180 444,62	0,00	180 444,62
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 235 105,91	944 186,90	1 219 114,62	0,00	2 163 301,51
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	70 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
	TOTAL	2 305 105,91	944 186,90	1 229 114,62	0,00	2 173 301,51

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 173 301,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (2)	69 485,23	0,00	0,00	0,00	0,00
135	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	89 485,23	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 089 485,23	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	911 272,47		1 184 752,45	0,00	1 184 752,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (9)	310 000,00		310 000,00	0,00	310 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 221 279,47		1 491 752,46	0,00	1 491 752,46
	TOTAL	2 304 296,64	0,00	1 511 752,46	0,00	1 511 752,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	661 538,15

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 173 291,61

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 491 752,46

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) [illegible]
(5) [illegible]
(6) [illegible]
(7) [illegible]
(8) [illegible]
(9) [illegible]
(10) [illegible]

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 750 000,00	4 750 000,00	0,00
6042	Achats prestations services (hors terrains)	5 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	5 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	35 000,00	50 000,00	0,00
60622	Carburants	350 000,00	400 000,00	0,00
60623	Alimentation	5 000,00	1 500,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	10 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	7 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	20 000,00	20 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	15 000,00	15 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 350 000,00	3 400 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	50 000,00	50 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 000,00	50 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	10 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	340 000,00	300 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 000,00	20 000,00	0,00
6156	Maintenance	40 000,00	40 000,00	0,00
6161	Multirisques	25 000,00	20 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	1 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	1 500,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	30 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	1 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	25 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	3 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	30 000,00	0,00
6238	Divers	65 000,00	70 500,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	2 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 500,00	0,00
6256	Missions	10 000,00	3 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	12 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	4 000,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	5 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	1 000,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur véhicules	5 000,00	5 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 102 000,00	2 005 000,19	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	55 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	11 000,00	11 500,00	0,00
6336	Cotisations versées au F.N.A.L	10 000,00	6 500,00	0,00
6338	Cotisations CNFPT et CDG	20 000,00	25 000,00	0,00
6339	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	5 000,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	530 000,00	560 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	20 000,00	20 000,00	0,00
64113	Autres indemnités titulaires	60 000,00	130 000,00	0,00
64131	Rémunérations non titu.	650 000,00	654 000,00	0,00
64135	Indemnités préavis licenciement non titu	10 000,00	0,00	0,00
64136	Autres indemnités non titu.	20 000,00	150 000,00	0,00
64162	Emplois d'insertion	0,00	10 000,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	20 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	300 000,00	320 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	300 000,00	310 000,00	0,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	40 000,00	35 000,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00	42 000,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	20 000,00	20 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 000,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00	22 000,00	0,00
6488	Autres charges	17 000,00	85 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	328 000,00	274 700,00	0,00
6531	Indemnités	40 000,00	40 000,00	0,00
6532	Frais de mission	10 000,00	500,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	3 000,00	0,00
6541	Créances admises en non valeur	10 000,00	200,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	100,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Chapitre / article (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Prévisions nouvelles (3)	[illegible]
62345	Autres [illegible]	220 000,00	[illegible]	0,00
6574	Subventions de fonctionnement versées	1 000,00	400,00	0,00
65888	Autres	15 000,00	20 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL - DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 - 656)		7 238 000,00	7 364 703,40	0,00
66	Charges financières (b)	30 000,00	30 000,00	0,00
66111	Intérêts dérivés à l'échéance	30 000,00	30 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 500,00	50 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 500,00	50 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	20 000,00	0,00
6817	Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	20 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	15 990,75	0,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES = a + b + c + d + e		7 276 000,00	7 450 782,44	0,00
023	Virement à la section d'investissement	912 273,47	1 021 752,46	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	312 000,00	310 000,00	0,00
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles	312 000,00	310 000,00	0,00
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 224 273,47	1 331 752,46	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE		1 224 273,47	1 331 752,46	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 419 273,47	8 972 534,90	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	8 972 534,90

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= (Intérêts ICNE) N - ICNE N-1	0,00

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible]
(4) [illegible]
(5) [illegible]
(6) [illegible]
(7) [illegible]
(8) [illegible]
(9) [illegible]
(10) [illegible]
(11) [illegible]

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	70 000,00	70 000,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	60 000,00	60 000,00	0,00
6459	Remboursements sur charges sociales prévoyance	10 000,00	10 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes diverses	866 000,00	1 172 000,00	0,00
70311	Autres redevances et droits divers	27 000,00	25 500,00	0,00
70611	Redevance assainissement collectif	2 000,00	2 000,00	0,00
70654	Autres à caractère de service	625 000,00	770 000,00	0,00
7075	Autres prestations	210 000,00	400 000,00	0,00
70688	Mise à disposition personnel autres organismes	20 000,00	75 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 436 350,00	4 152 486,86	0,00
744	FCTVA	5 000,00	5 000,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	2 020 350,00	0,00	0,00
74758	Participat° autres groupements	0,00	4 297 986,86	0,00
7476	Participat° Autres organismes	461 000,00	149 500,00	0,00
7485	Autres dotations et participations	0,00	110 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	0,00
	TOTAL A RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + (75 + 013)	5 301 355,00	5 390 486,86	0,00
76	Produits financiers (b)	50,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	50,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	120 000,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	50 000,00	120 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	5 421 408,00	5 510 486,86	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	10 000,00	10 000,00	0,00
777	Quote part subv invest transf compte résultat	10 000,00	0,00	0,00
7811	Reprises sur amortissements	0,00	10 000,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	10 000,00	10 000,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 431 408,00	5 525 486,86	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 143 048,04
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 972 534,90

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE du exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Vote au chapitre ou au article prévu par la nomenclature budgétaire et comptable applicable aux collectivités locales.
(2) Crédits de vote : 0.
(3) Propositions de vote.
(4) Vote en fonction des crédits proposés sous les colonnes précédentes.
(5) Si nécessaire, le vote du montant global des provisions semi-budgétaires.
(6) Opérations de transfert entre sections (Fonds, N° 042 - 01 04).
(7) Montant cumulé budgétairement (Compte 777 du chapitre 042 et le compte du Résultat de fonctionnement budgétaire).
(8) Le compte 7811 est figé sur ordre du chapitre 042 et le compte du Résultat de fonctionnement budgétaire.
(9) Opérations de transfert entre sections (Fonds, N° 042 - 01 04).
(10) Inscrire ici le montant du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif et affectation des résultats).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / Art (1)	Libellé (2)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	100 000,00	67 500,00	0,00
2041	Frais d'études	10 000,00	65 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	20 000,00	2 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 970 135,91	971 100,00	0,00
2111	Terrains nus	150 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	100 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	300 000,00	195 000,00	0,00
2152	Matériel de transport	819 813,91	91 100,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	45 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	15 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	552 322,01	630 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 070 135,91	1 038 600,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	236 000,00	180 444,62	0,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00	180 444,62	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	20 000,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	20 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
040	Dépenses ordre transfert	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	236 000,00	180 444,62	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 306 135,91	1 219 104,62	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	10 000,00	10 000,00	0,00
	Reprises sur subventions d'équipement antérieur (8)	10 000,00	10 000,00	0,00
13911	État et établissements nationaux	10 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	10 000,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	10 000,00	10 000,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 316 135,91	1 229 104,62	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	944 156,89
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 173 261,61

(1) Articles et chapitres budgétaires par nature conformes à la nomenclature en vigueur (M14 ou M52 ou M71)
(2) Crédits ouverts au budget, DM
(3) Hors restes à réaliser
(4) Cumul de l'ensemble des mouvements pris au cours de l'exercice, les projets non inscrits
(5) Montant du solde d'exécution des opérations d'équipement
(6) Montant des RAR, quel que soit le sens des opérations pour compte de tiers
(7) Opérations d'ordre de transfert entre sections (M14 : 040 - M52 : 042)
(8) Comptes 13, 23, 33, 43 et 53 (sauf 131) ou chapitre 040 (M14) ou comptes spécifiques prévus par la réglementation budgétaire et comptable
(9) Comptes 131 (M14) ou chapitre 150 (M14) ou comptes spécifiques prévus par la réglementation budgétaire et comptable
(10) Opérations d'ordre budgétaire (M14 : 040 - M52 : 042)
(11) Montant du solde d'exécution négatif reporté (après vote du compte administratif) ou solde d'exécution négatif prévisionnel

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 000 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	83 485,22	20 000,00	0,00
10222	FCTVA	20 000,00	20 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	63 485,22	0,00	0,00
138	Autres subventions d'invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
15	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	83 485,22	20 000,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 083 485,22	20 000,00	0,00
021	Virement de la sect. de fonctionnement	911 275,47	1 491 752,46	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	312 000,00	312 000,00	0,00
28032	Frais d'études et de développement	312 000,00	312 000,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 223 275,47	1 491 752,46	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 223 275,47	1 491 752,46	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 306 760,69	1 511 752,46	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DU ANTICIPE (10)	661 539,15
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 173 291,64

(1) Voir le chapitre budgétaire ou le article conformément au plan de comptes M14 (M14) par la nomenclature M14 associée.
(2) Cf. Notables du vote 1 D
(3) Nouvelles à voter
(4) Le vote se fait par chapitre (section) ou par article (section) selon les propositions nouvelles
(5) Voir le cadre IV AF « Vote des opérations pour compte de tiers »
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. R 040 - DF 042
(7) Assure équilibre budgétaire de la section d'investissement (R 103 pt chapitre 024 + produit de cessions d'immobilisations)
(8) Les chapitres 10, 20, 30, 40 et 50 ouvrent droit au versement du FCTVA (taux de 16,404 %) sauf pour les dépenses imprévues (chapitre 50 article 5000)
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. R 040 - DF 041
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif et affectation des résultats)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour emprunts à taux indexé, indiquer le type de taux initial)	Organisme prêteur ou nature de dette	Date de signature	Date mobilisation ou date de mobilisation (*)	Date de premier remboursement	Encours et dettes à l'origine du contrat: Nominal (2)	Type de taux (1) (1/2/3/4/5)	Index (3)	Taux initial: Niveau de taux (5)	Taux initial: Taux initial	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 300 000,00									
[illegible]					2 300 000,00									
[illegible]	CREDIT MUTUEL DU CENTRE	02/10/2009		14/10/2009	500 000,00	F		1,350	1,350		F	Y Echéances constantes		4/1
[illegible]	GROUPE AGRICOLE VALLOIRE FRANCE	19/03/2012		19/04/2013	200 000,00	F		3,450	3,450		A	F		4/1
[illegible]	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	30/07/2014		30/04/2015	400 000,00	F		3,150	3,150		T	2		4/1
[illegible]	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	02/12/2015		30/04/2017	[illegible]	F		0,874	0,874		T	2		4
165 [illegible]					0,00									
166 [illegible] (Total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (Total)					0,00									
168 [illegible]					0,00									
169 [illegible]					0,00									
1675 Dettes pour VEFA et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes [illegible]					0,00									

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

VALDEM - VALDEM - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse-ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial: Niveau de taux (5)	Taux initial: Taux actuariel	Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembourse-ment anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					[illegible]									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 350 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plus d'une mobilisation, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de %).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau du taux à la signature du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A annuelle, M mensuelle, B bimestrielle, S semestrielle, T trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, I pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 : cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ÉTAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Numéro de contrat (*3)	Montant souscrit	Catégorie d'emprunt après sécurisation éventuelle (*1)	Capital restant dû au 31/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts réalisés au 01/01/N — Taux d'intérêt — Type de taux (*2)	Taux d'intérêt — Index (*3)	Taux d'intérêt — Niveau de taux d'intérêt à la date de mise du budget (*4)	Annuité de l'exercice — Capital	Annuité de l'exercice — Charges d'intérêt (*5)	Annuité de l'exercice — Indemnité perçue (en cas de remboursement) (*6)	Annuité de l'exercice — Total au titre de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 715 938,20					153 444,82	37 344,82	0,00	1 614,81
16[illegible] Emprunts en euros (Total)		0,00		1 715 938,20					153 444,82	37 344,82	0,00	1 614,81
[illegible]	[illegible]	0,00	A-1	791 267,45	8,50	F		1,000	75 480,00	15 759,27	0,00	1 614,81
[illegible]	[illegible]	0,00	A-1	176 757,32	3,42	F		0,610	14 354,69	6 345,09	0,00	0,00
[illegible]	[illegible]	0,00	A-1	187 001,32	5,00	F		0,50	35 000,00	5 440,07	0,00	0,00
[illegible]	[illegible]	0,00	A-1	570 906,11	14,00	F		0,574	40 000,00	5 381,90	0,00	0,00
166 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16[illegible] Emprunts en devises (Total) (3)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Dettes et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
169 Emprunts et dettes assimilés de contrats de partenariats (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16[illegible] Avances remboursables du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16[illegible] Emprunts en monnaies nouvelles (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour VEFA et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers l'actionnaire unique (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Nature (Prêteur, type de prêt, n° contrat, intitulé)	Souscrit ? O/N (1)	Montant souscrit	Catégorie d'emprunt après convention éventuelle (2)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée restante en années	Taux (hors ICNE)			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (3)	Index (4)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (5)	Capital	Charges d'intérêt (6)	Utilisée pendant la période de mobilisation (7)	ICNE de l'exercice
1997 Autres [illegible]		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 715 059,29					189 664,82	37 366,62	0,00	[illegible]

(1) Vous pouvez saisir une ligne de remboursement [illegible] ou non souscrit ce [illegible] pour [illegible] correspondant [illegible]

(2) Si [illegible] de sécurisation [illegible] de la charte Gissler - [illegible] des emprunts [illegible]

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple : A-1 [illegible] ou 2b [illegible] Charte Gissler [illegible]

(4) Type de taux : [illegible] catégorie de sécurisation [illegible]

(5) Indiquer le taux en vigueur à la date de la décision.

(6) Taux sans prise en compte [illegible] à la date du vote du budget

(7) [illegible] ICNE [illegible] M14 [illegible]

(8) Indiquer [illegible] M14 [illegible]

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

BUDGET PRIMITIF 2023

Comité Syndical du 15 mars 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT : 8 972 534,90 €

INVESTISSEMENT : 2 173 291,61 €

TOTAL : 11 145 826,51€

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

BUDGET PRIMITIF 2023

FONCTIONNEMENT : 8 972 534,90 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Montant total : 8 972 534,90 €

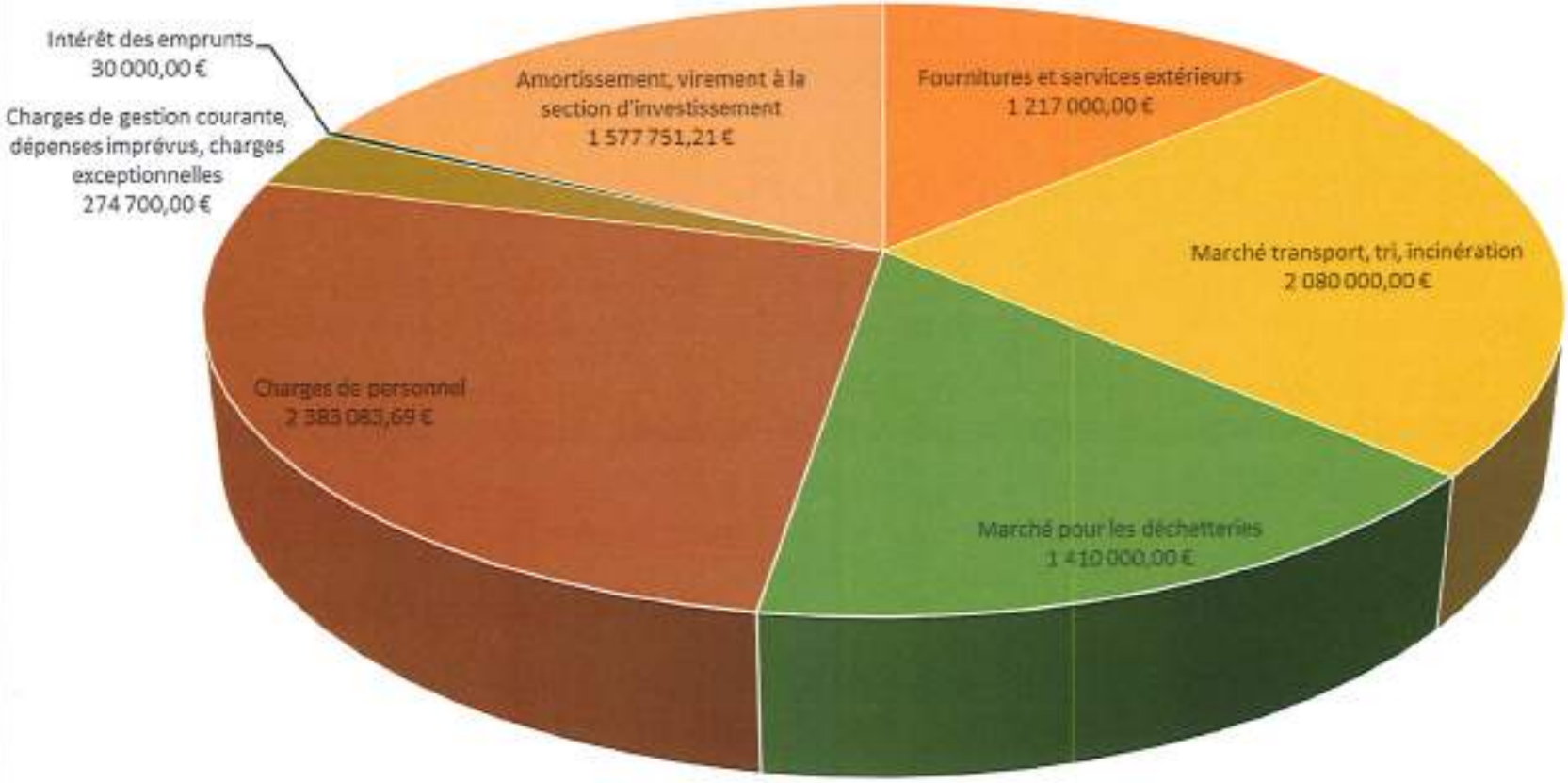

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

FONCTIONNEMENT RECETTES

Montant total : 8 972 534,90 €

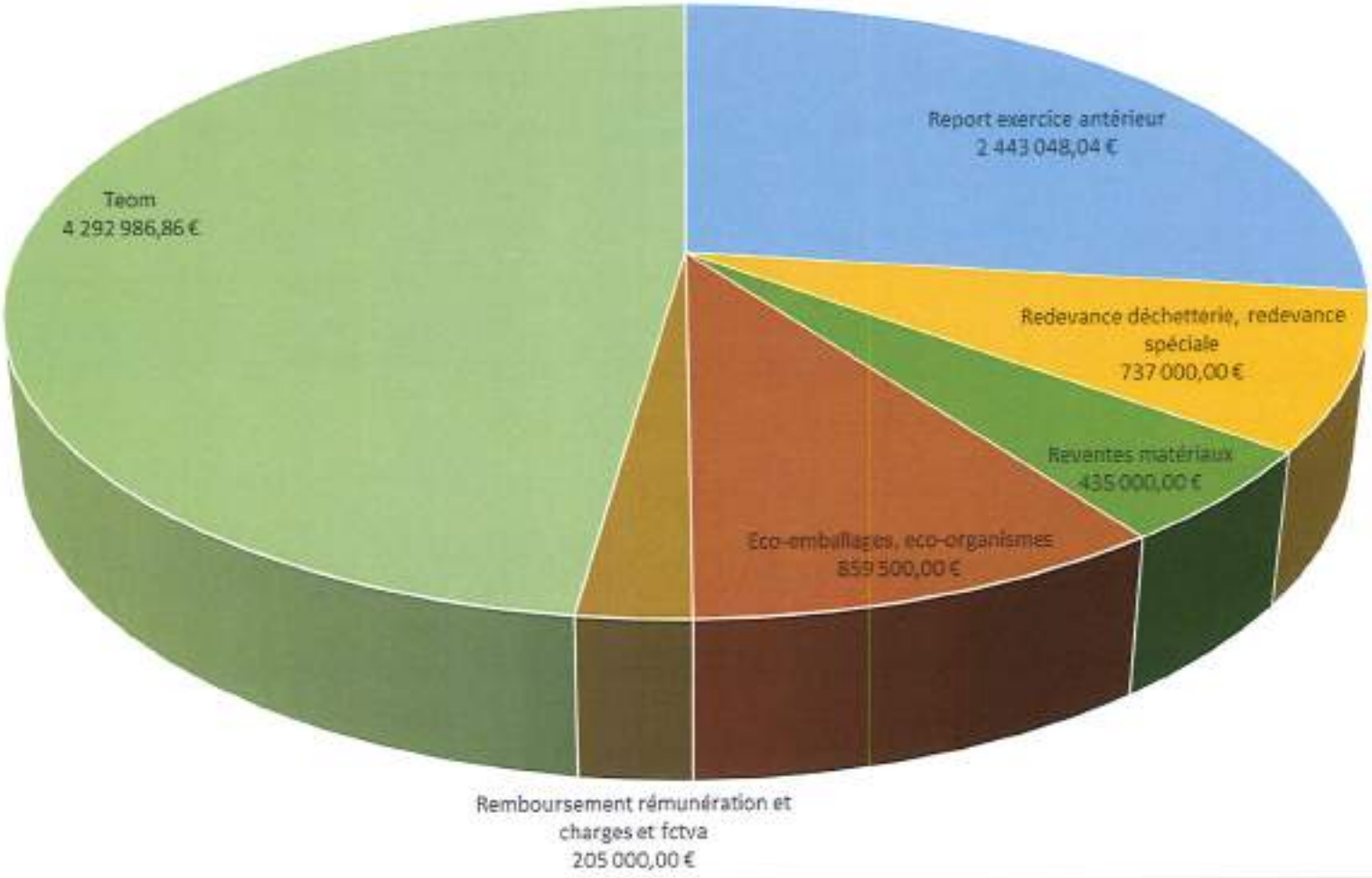

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

BUDGET PRIMITIF 2023

INVESTISSEMENT : 2 173 291,61 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

INVESTISSEMENT DEPENSES

Montant total : 2 173 291,61 €

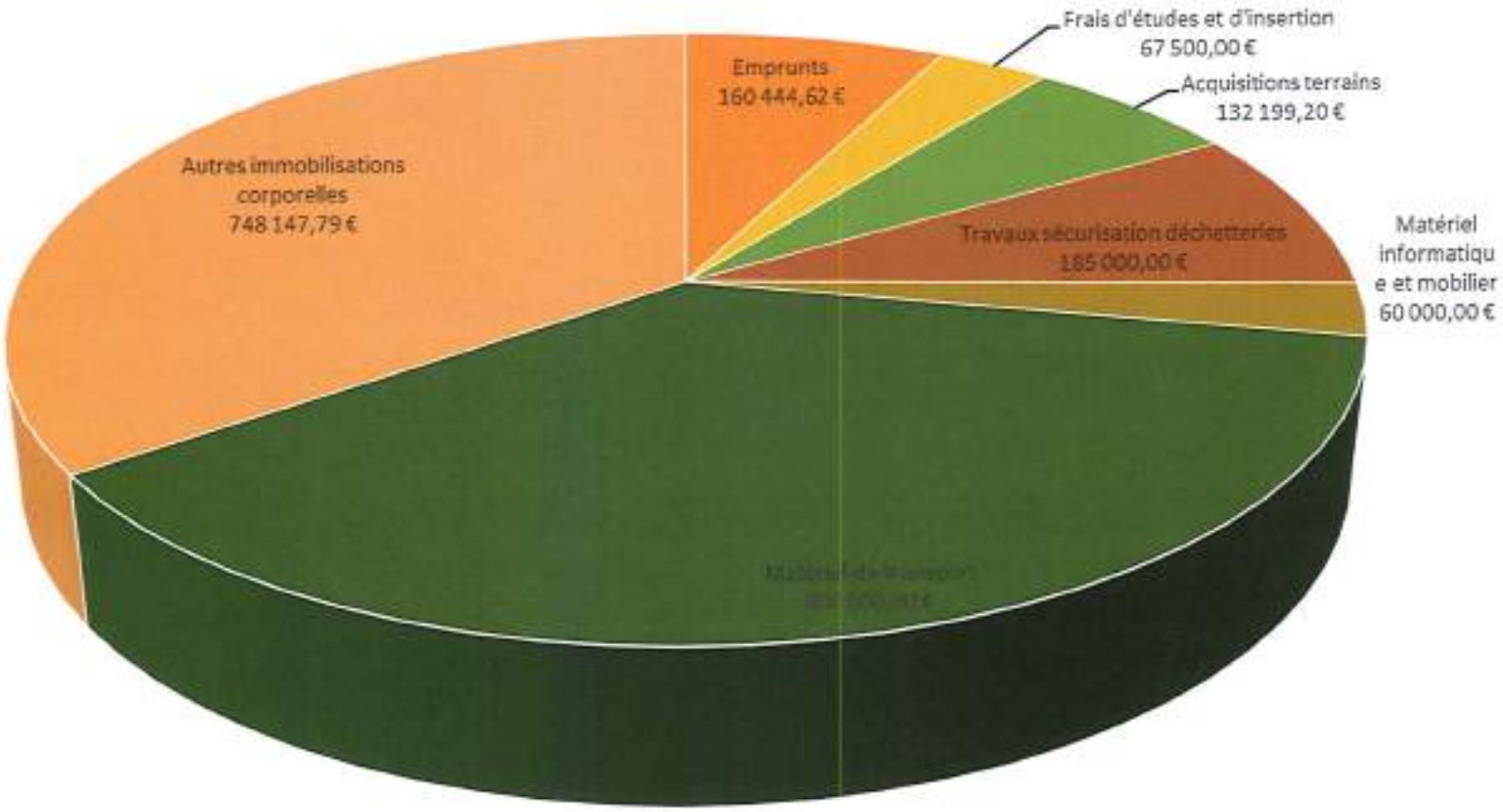

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

INVESTISSEMENT RECETTES

Montant total : 2 173 291,61€

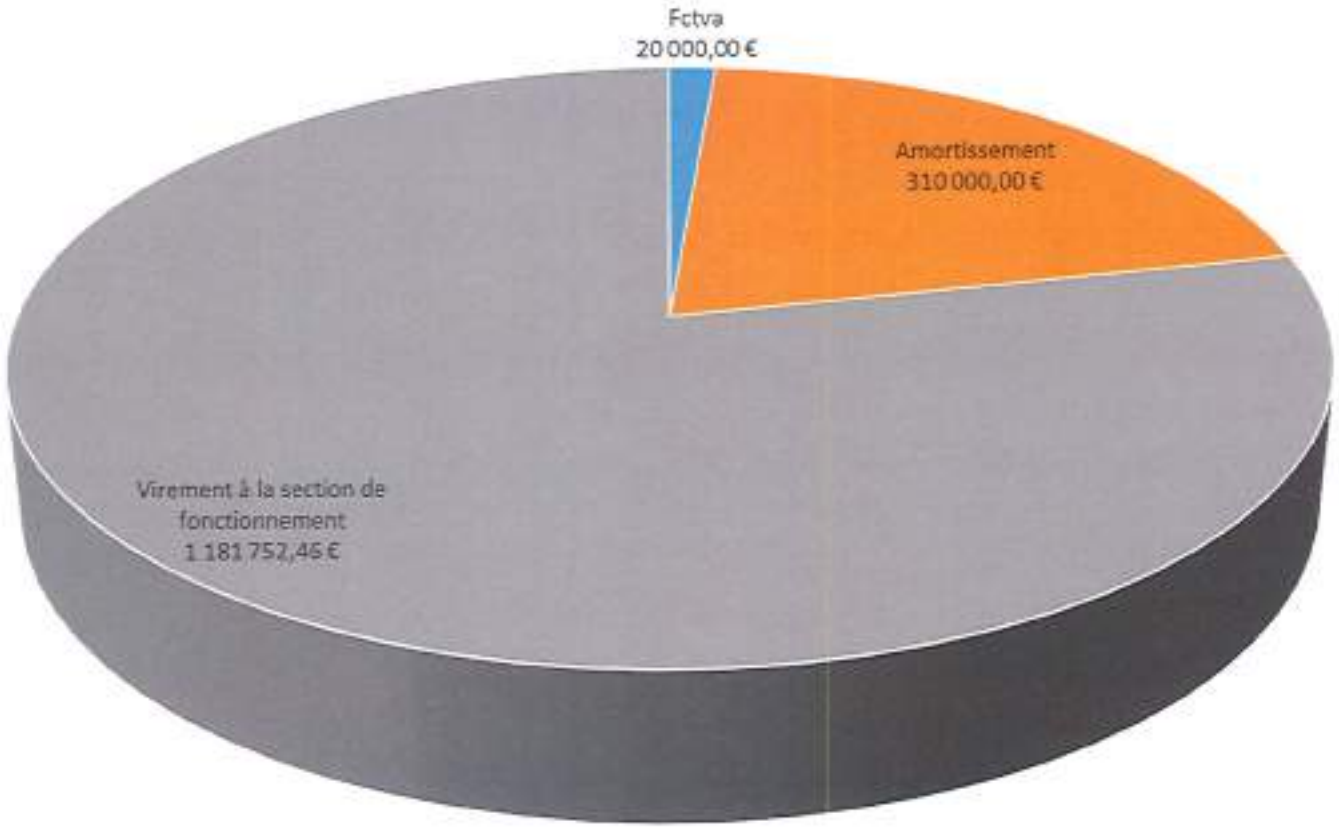

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

MONTANT de la TEOM

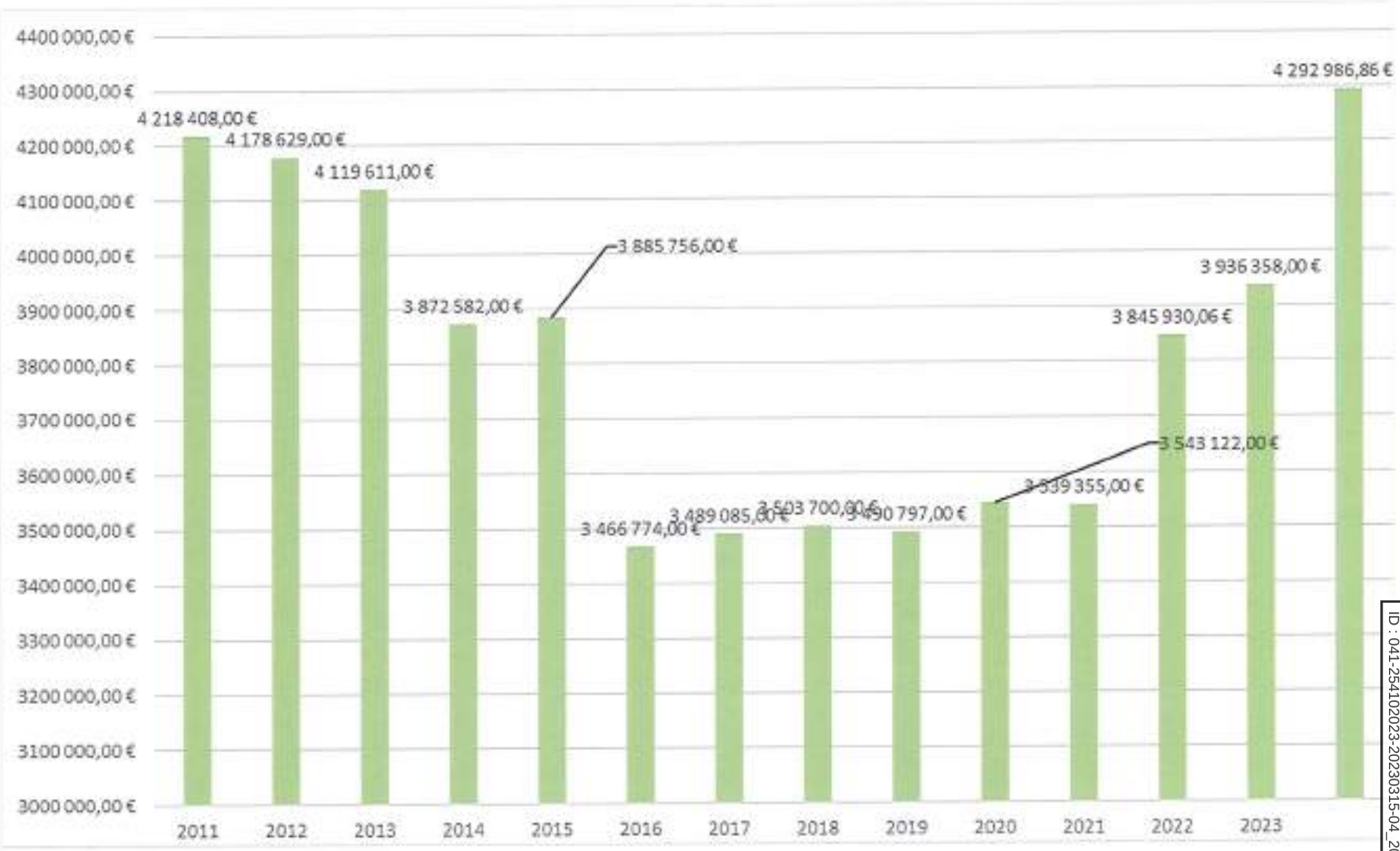

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

COUT PAR HABITANT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Budget 2023

ValDem

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois

Comité Syndical du mercredi 15 mars 2023

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Areines	Nicole JEANTHEAU		Éric RIOTTEAU		
Authon	Arnaud FERRAND		Jean Luc CINTRAT		
Azé	Martine JOLY-LAVRIEUX		Laure-Aline CHERAMY		B. HARANG
Coulommiers-La-Tour	Raphaël GUILLOT		Évelyne SERREAU		
Crucheray	Bruno BARBIER		Xavier FIQUET		
Danzé	Dominique BESSON-SOUBOU		Francis BRAULT		
Epuisay	Jean BARBEREAU		Pascal HAUDOUIN		
Faye	Annette GARNIER		Marie-Claude FAY		T. Bailly
Fortan	Mickaël CASROUGE		Martine POMMEPUY		
Gombergean	Rashidi MOUZDALIFA		Joël RENARD		
Huisseau-en-Beauce	Chantal FEDELE		Jean-Marc VEAUX		
La Ville-aux-Clercs	Benoit MINIER		Guilhem RUELLAN		
Lancé	Karine HUET		Tony LEGENDRE		
Lunay	Brigitte HARANG		Julie LUKACS		
Marcilly-en Beauce	Yves CAPELLE		Nathalie AILLOUD		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Budget 2023

ValDem

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois

Comité Syndical du mercredi 15 mars 2023

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Thoré-La-Rochette	Thierry BOULAY		Jérôme BOUGELOT		
Tourailles	Eric DESSAY				
Vendôme	Benoît GARDRAT		Muriel RÉGNARD		
Vendôme	Philippe CHAMBRIER		Sylvie BONNET		
Vendôme	Nicolas HASLÉ		Christophe CHAPUIS		
Vendôme	Maryline AUBERT-NEILZ		Annie GUELLIER		
Vendôme	Thierry FOURMONT				
Vendôme	MACGILLIVRAY Agnès				B. GARDRAT
Vendôme	Laurent GAUTHIER				
Vendôme	Caroline BESNARD				
Villemardy	Pascal LEROI		Francis GOUSSEAU		
Villeporcher	Julien COURTOIS		Christine ROUSSINEAU		
Villerable	Jean-Claude GAUTHIER		Benjamin BRILLARD		
Villeromain	Francis HÉRAULT		Nadine DAMIER		
Villetrun	Monique CHOUTEAU		Claire BOURGEOIS		
Villiersfaux	Philippe DESVAUX		Patrice BRETON		
Villiers-sur-Loir	Albert PIGOREAU		Odile MÉSANGE		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Budget 2023

ValDem

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois

Comité Syndical du mercredi 15 mars 2023

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Mazangé	Jean-Yves OZAN		Corinne JOUSSARD		
Meslay	Alain HALAJKO		Jean-Pierre SALÈS		
Naveil	Valérie FABRI-BERGÉ		Claude GEROLA		F. ROUSSEAU
Naveil	Nadia FLAMENT				J. VAILLANT
Nourray	Dominique DHUY		Julien CHERRIER		
Périgny	Jean-Paul CLAMENS		Régine GUELLIER		
Pray	Mickaël COURTIN		Jean-Marc LACROIX		
Rahart	Alain BUCHERON		Jean-Pierre DUBRAY		
Rocé	Thierry COSME		Alan MERCIER		
Saint-Amand Longpré	Sandrine HERTZ		Jean-Michel CHALON		
Saint Gourgon	Philippe LARANGE		Éric MONJOL		
Sainte Anne	Fleur ROUSSEAU		Frédéric BALLEUR		
Saint-Firmin-des-Prés	Benoît ROUSSELET		Stephane BARANGER	Absent	
Saint-Ouen	Jeannine VAILLANT		Laure GUENET		
Saint-Ouen	Jérôme BREDON		Marie-France CAFFIN		
Saint-Ouen	Jacky ROUSSEAU				
Selommes	Joseph LIMOUZIN		Philippe BELLANGER		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Budget 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois

Comité Syndical du mercredi 15 mars 2023

Communauté de Communes Perche et Haut Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Busloup	Mickaël CORDONNIER		Marcel DEFREMONT		
La Chapelle Enchérie	Pascal FREMERY		Lucie CHESNEAU		
Fréteval	Martial MENAGE		Philippe LERICHE		
Lignières	Jean-Pierre SAMSON		Valérie LAUMONIER-BEAUJOUAN		A DEREVIER
Lisle	Paul NOURRY		Chantal DE SACHY		
Moisy	Mickaël BARBAN		Michel BEAUDOUX		
Morée	Alain DEREVIER		Gérard VINSOT		
Pezou	Gabrielle FAUDET-NELLENBACH		Sébastien PETOT		
Renay	Patricia PASQUERAULT		Loïc DEREVIER		
Romilly du Perche	Véronique LENTAIGNE		Paul TAMPIGNY		
Saint-Hilaire La Gravelle	Alain GAUTHIER		Bruno SECQUEVILLE		
Saint-Jean Froidmentel	Hugues ARZELIER		Olivier POULAIN		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

Budget 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois

Comité Syndical du mercredi 15 mars 2023

Communauté de Communes Beauce Val de Loire					
Communes	**Noms des délégués Titulaires**	**Emargement Titulaires**	**Noms des délégués Suppléants**	**Emargement Suppléants**	**POUVOIR**
Oucques-la-Nouvelle Beauvilliers	Alain RICHET		Florence GAUTHIER		
Vievy Le Raye	Sophie DINH		Isabelle GRANGER		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 041-254102023-20230315-04_2023_01-DE

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 05-2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-05_2023-DE

Objet : Vote des produits attendus des communautés	Catégorie : Finances locales *Divers*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 35 ▪ votants : 41	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoit
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoit
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ValDem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-05_2023-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président expose qu'il convient de déterminer le produit attendu à recouvrer auprès des communautés.

Sur l'ensemble du territoire du syndicat les communautés votent le taux de TEOM, perçoivent le produit sur leur périmètre, en tenant compte des coefficients votés sur les zones définies, puis le versent au Syndicat.

Le taux de TEOM résulte du rapport entre le produit attendu en 2023, le montant global des valeurs locatives sur l'ensemble des communes du syndicat, et les coefficients votés par zones.

En fonction des bases estimées et coefficients votés par le comité du 5 mars 2015 à savoir :

Commune de Vendôme	**0,66**
Communes de Naveil, Saint Ouen, Villiers sur Loir	**0,77**
Autres communes du territoire	**1,00**

PROPOSE :

Le Président propose de fixer pour 2023 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **4 292 986.86 €**, réparti comme suit :

Montant à recouvrer auprès des communautés de communes : **4 292 986.86 euros**

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	3 635 230.38 €
Communauté du Perche et du Haut Vendômois	609 908.79 €
Communauté Beauce Val de Loire	47 847.69 €
TOTAL	**4 292 986.86 €**

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical fixe pour 2023 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 4 292 986.86 €, réparti comme suit :

Montant à recouvrer auprès des communautés de communes : 4 292 986.86 euros

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	**3 635 230.38 €**
Communauté du Perche et du Haut Vendômois	**609 908.79 €**
Communauté Beauce Val de Loire	**47 847.69 €**
TOTAL	**4 292 986.86 €**

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-06_2023-DE

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 06-2023

Objet : Modification du tableau des effectifs	Catégorie : Fonction Publique *Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : • en exercice : 63 • présents : 35 • votants : 41	Résultat du vote : • Contre : 0 • Abstentions : 0 • Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoit
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoit
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-06_2023-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président indique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des éléments suivants :

- Embauche d'un ou d'une chargée du développement économie circulaire
- Fin de contrat du rédacteur territorial chargé du développement économie circulaire

PROPOSE :

Le Président propose la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous, comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	2	1	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	0	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	0	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	TC
	TOTAL	6	1	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	TC
Agent de maîtrise	C	1	1	TC
Agent de maîtrise 1ère classe	C	1	0	TC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	1	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8	4	TC
Adjoint technique	C	27	8	TC
	C	3	0	TNC/28/35ème
	C	2	1	TNC/24/35ème
	TOTAL	48	15	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-06_2023-DE

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical approuve la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous, comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
		Pourvu	Vacant	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	2	1	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	0	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	0	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	TC
	TOTAL	6	1	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	TC
Agent de maîtrise	C	1	1	TC
Agent de maîtrise 1ère classe	C	1	0	TC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	1	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8	4	TC
Adjoint technique	C	27	8	TC
	C	3	0	TNC/28/35ème
	C	2	1	TNC/24/35ème
	TOTAL	48	15	

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 07-2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-07_2023-DE

Objet : Réévaluation Protection Sociale Prévoyance des agents de ValDem	Catégorie : Fonction Publique *Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : • en exercice : 63 • présents : 35 • votants : 41	Résultat du vote : • Contre : 0 • Abstentions : 0 • Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoit
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoit
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ValDem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230316-07_2023-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, venant en complément de l'article 39 de la loi du 2 février 2007 dite « de modernisation de la fonction publique », fixe un cadre juridique pour la participation financière des collectivités locales à la protection sociale de leurs agents avec des spécificités propres à la Fonction Publique Territoriale.

Conformément à la délibération du 13 Juin 2016, ValDem participe sur le risque Prévoyance selon le tarif de 15 €/mois depuis le 1er juillet 2016.

Le montant n'est pas proratisé en fonction du temps de travail pour les agents à temps complet ou partiel.

Cette participation est plafonnée au montant de la cotisation effectivement versée par l'agent lorsqu'il adhère à un contrat labélisé conformément au décret précité.

La participation employeur n'a pas été revue depuis 2016.

PROPOSE :

Compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie, il est proposé de réévaluer l'aide apportée par le syndicat ValDem à 30€/mois/agent justifiant d'un contrat de prévoyance labélisé,

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de réévaluer l'aide apportée par le syndicat ValDem à 30€/mois/agent justifiant d'un contrat de prévoyance labélisé.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat Mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Abbé Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 08-2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-08_2023-DE

Objet : Rupture conventionnelle des agents ValDem	Catégorie : Fonction Publique *Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : • en exercice : 63 • présents : 35 • votants : 41	Résultat du vote : • Contre : 0 • Abstentions : 0 • Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoit
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoit
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois ValDem

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-08_2023-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Considérant que conformément au décret n° 2019-1593, une procédure de rupture conventionnelle peut être établie avec un fonctionnaire afin de quitter définitivement la fonction publique territoriale,

Considérant que conformément au décret n° 2019-1593, une procédure de rupture conventionnelle peut être établie avec un contractuel bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée afin de quitter définitivement la fonction publique territoriale,

Le Président informe le Comité syndical :

La procédure est engagée à l'initiative de l'agent ou du syndicat.

Un entretien préalable entre l'agent et l'autorité territoriale ou son représentant doit être organisé.

L'entretien devra aborder les thèmes suivants :

- Les motifs de la demande,
- Le principe de la rupture conventionnelle,
- La date de la cessation définitive,
- Le montant de l'indemnité de rupture,
- Les conséquences de la cessation définitive des fonctions.

Au cours de l'entretien est abordé le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle qui sera versé à l'agent. Ce montant est encadré par le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 par un montant plancher et un montant plafond.

Les termes de la rupture seront repris dans une convention. Chaque partie a un droit de rétractation qui est de 15 jours francs à compter d'1 jour franc après la signature de la convention de rupture conventionnelle.

PROPOSE :

- d'autoriser le Président à initier une procédure de rupture conventionnelle lorsque les nécessités du service l'exigent,
- d'autoriser le Président à mener au regard de chaque situation une procédure de rupture conventionnelle à son terme,

- d'autoriser le Président à négocier le montant de l'indemnité spécifique de rupture dans les limites fixées par le décret n° 2019-1596 du 31/12/2019,

- d'autoriser le Président à signer la convention de rupture conventionnelle,

- d'autoriser le Président à user de son droit de rétractation lorsque l'intérêt de la collectivité l'exige,

- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires,

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-08_2023-DE

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **autorise le Président à initier une procédure de rupture conventionnelle lorsque les nécessités du service l'exigent,**
- **autorise le Président à mener au regard de chaque situation une procédure de rupture conventionnelle à son terme,**
- **autorise le Président à négocier le montant de l'indemnité spécifique de rupture dans les limites fixées par le décret n° 2019-1596 du 31/12/2019,**
- **autorise le Président à signer la convention de rupture conventionnelle,**
- **autorise le Président à user de son droit de rétractation lorsque l'intérêt de la collectivité l'exige,**
- **décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires,**

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-09_2023-DE

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 09-2023

Objet : Tarifs des dépôts payants de grosses souches	Catégorie : Finances locales *Divers*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : • en exercice : 63 • présents : 35 • votants : 41	Résultat du vote : • Contre : 0 • Abstentions : 0 • Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoit
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoit
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ValDem

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-09_2023-DE

Le Président donne lecture du rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 40-2021,

Vu la délibération n° 43-2022,

Le président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Cette délibération a vocation à compléter la délibération 43-2022 du 05 décembre 2022 sur les tarifs appliqués sur la plateforme de déchets verts, en mettant en place un tarif spécifique pour le dépôt des grosses souches par des professionnels.

En effet, ces souches sont amenées à Valcompost afin d'y être traitées et transformées en plaquette de bois de chauffage ou en paillage. Elles nous sont facturées par ValEco.

Néanmoins, ce tarif doit être affiné de la manière suivante selon la qualité du bois apporté :

Apport de gros bois blancs Types troncs, billots, ... sans terre	45.00
Apport de gros bois Souches, racines... avec présence de terre	100.00

PROPOSE :

Il est proposé que ces deux tarifs soient appliqués par ValDem aux professionnels qui viendront apporter ce type de souches à compter du 16 mars 2023.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de compléter délibération 43-2022 du 05 décembre 2022 sur les tarifs appliqués sur la plateforme de déchets verts, en mettant en place un tarif spécifique pour le dépôt des grosses souches par des professionnels à compter du 16 mai 2023 de la manière suivante :

Apport de gros bois blancs **Types troncs, billots, ... sans terre**	**45.00**
Apport de gros bois **Souches, racines... avec présence de terre**	**100.00**

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

ValDem
Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 10-2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-10_2023-DE

Objet : Tarif amiante	Catégorie : Finances locales *Divers*	Date du comité : 15 mars 2023 Date convocation : 08 mars 2022
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 35 ▪ votants : 41	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 41	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Gabrielle FAUDET-NELLENBACH

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Mme AUBERT NEILZ Maryline
M BARBIER Bruno
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
M BRILLARD Benjamin
M CHAMBRIER Philippe
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M GARDRAT Benoit
M GAUTHIER Laurent
M HALAJKO Alain
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
M MINIER Benoit
M MERCIER Alan
Mme REGNARD Muriel
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoît
Mme VAILLANT Jeannine
M VEAUX Jean-Marc

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
Mme FAUDET-NELLENBACH Gabrielle
M MENAGE Martial

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
Mme GARNIER Annette ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme FABRI-BERGE ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Fleur
Mme FLAMENT Nadia ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
Mme MACGILLIVRAY Agnès ayant donné pouvoir à M GARDRAT Benoit
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M DEREVIER Alain

Ont assisté :

M LERICHE Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BARBEREAU Jean
Mme BESNARD Caroline
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DHUY Dominique
M FERRAND Arnaud
M GUILLOT Raphael
Mme HUET Karine
Mme HERTZ Sandrine
M LARANGE Philippe
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche Haut Vendômois

M BARBAN Mickaël
M FREMERY Pascal
M GAUTHIER Alain
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURRY Paul
Mme PASQUERAULT Patricia

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président

Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ValDem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23 MARS 2023
ID : 041-254102023-20230315-10_2023-DE

Vu la délibération n° 23-2021

Le Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Il vous est proposé de réviser les tarifs pour le service de collecte d'amiante lié afin de répondre aux augmentations des prestataires.

L'augmentation présenté est de 0.20 € TTC par Kg d'amiante lié soit 1,80 € TTC et de 1,00 € TTC pour le forfait EPI soit 17 € TTC.

PROPOSE :

Monsieur le Président vous demande d'approuver la révision des tarifs pour le service de collecte d'amiante lié.

Les tarifs sont de :

- 1,80 € TTC par Kg d'amiante lié
- 27 € le Kit de protection amiantes complet (combinaison, gants, masque, lunette, sac à déchets…)
- 17 € forfait EPI complémentaires

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité approuve la révision des tarifs pour le service de collecte d'amiante lié.

Les tarifs sont de :

- **1,80 € TTC par Kg d'amiante lié**
- **27 € le Kit de protection amiantes complet (combinaison, gants, masque, lunette, sac à déchets…)**
- **17 € forfait EPI complémentaires**

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Syndicat mixte de valorisation
ValDem
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.